

tenue sous la présidence de Madame LOPA DUFRENOT, assisté(e)
de Madame NIQUET et Madame OLLIVAUX, Conseillères
En présence de Monsieur BOIDÉ, Rapporteur public
Monsieur GIRAUD, Greffier

10 heures 00

01) DOSSIER N° 2207811 RAPPORTEURE: Madame Julie OLLIVAUX

Titre de l'affaire Prononcer l'annulation des décisions querellées. Ordonner le réexamen du dossier de Monsieur K.
Enjoindre à l'Université d'Aix-Marseille de lui délivrer le diplôme Master II MEEF enseignement « Lettres-Langues-Histoire-Géographie ». Condamner l'Université d'Aix-Marseille à verser à Monsieur K la somme de 1 500 euros au titre des frais irrépétibles et des dispositions de l'article L.761-1 du CJA.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K	Maître DUVAL-ZOUARI Aouatef
Défendeur	AIX-MARSEILLE UNIVERSITE - AMU	

02) DOSSIER N° 2300560 RAPPORTEURE: Madame Anne NIQUET

Titre de l'affaire Prononcer une condamnation pour occupation d'un poste à flot sans autorisation dans le Vieux-Port de Marseille suite au procès verbal dressé le 17 octobre 2022 par la métropole Aix-Marseille-Provence.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	METROPOLE-AIX-MARSEILLE PROVENCE	Maître DE LAUBIER Renaud
Défendeur	SARL LEVANT'IN	ASSOCIATION BORDET KEUSSEYAN BRUNO MOUILLAC
	Monsieur D	ASSOCIATION BORDET KEUSSEYAN BRUNO MOUILLAC

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2301776	RAPPORTEURE: Madame Julie OLLIVAUX
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 12 septembre 2022 de la métropole d'Aix-Marseille-Provence refusant une autorisation d'occupation du domaine public maritime.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	LEVANT'IN	ASSOCIATION BORDET KEUSSEYAN BRUNO MOUILLAC (Cour) Maître DE LAUBIER Renaud
Défendeur	METROPOLE-AIX-MARSEILLE PROVENCE	SELARL CABANES NEVEU ASSOCIES
04)	DOSSIER N° 2307286	RAPPORTEURE: Madame Micheline LOPA DUFRENOT
Titre de l'affaire	Prononcer une condamnation suite à la décision du 28 juin 2023 prise par la métropole d'Aix-Marseille-Provence refusant une autorisation d'occupation du domaine public maritime.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	METROPOLE-AIX-MARSEILLE PROVENCE	
Défendeur	SOCIETE LEVANT'IN	Maître DE LAUBIER Renaud
05)	DOSSIER N° 2403514	RAPPORTEURE: Madame Anne NIQUET
Titre de l'affaire	Prononcer une condamnation pour entrave prolongée à l'exploitation portuaire et atteinte à l'utilisation du domaine public portuaire suite à la décision prise le 10 avril 2024 par la métropole d'Aix-Marseille Provence.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	METROPOLE-AIX-MARSEILLE PROVENCE	
Défendeur	Monsieur SOCIETE LEVANT'IN	Monsieur SOCIETE LEVANT'IN

Arrêté le 07/10/2024

Le président du tribunal